

Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire?

La souveraineté alimentaire évoquée dans l'article paru le 15 mars sous le titre *Le chêne et la jachère* désigne le droit d'une population, d'une région ou d'un pays à définir sa politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers.

Le concept de souveraineté alimentaire a été développé par «Via Campesina», mouvement paysan international, et porté au débat public à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation en 1996. Il englobe et élargit le concept de sécurité alimentaire. Les politiques de libéralisation du commerce favorisent le commerce international et non l'alimentation des populations. Elles n'ont en rien contribué à éradiquer la faim dans le monde. Au contraire, elles ont accru la dépendance des populations envers les importations agricoles. Elles ont renforcé l'industrialisation de l'agriculture, en mettant en danger le patrimoine génétique, culturel et environnemental de la planète, ainsi que notre santé. Elles contraignent des centaines de milliers de paysan(ne)s à l'abandon de leurs pratiques agricoles traditionnelles, à l'exode rural ou à l'émigration.

Dans le monde entier des importations agricoles bon marché détruisent les marchés locaux: du lait européen en Inde, de la

viande de porc des Etats-Unis dans les Caraïbes, le coton des Etats-Unis en Afrique, de la viande et des céréales de l'UE en Afrique, des fourrages en Europe. Ces produits sont exportés à bon marché avec des méthodes de dumping sur les prix. Les Etats-Unis et l'UE ont fait entériner par l'OMC leurs pratiques de distorsion commerciale. Ces politiques encouragent la production d'excédents, en remplaçant les aides directes à l'exportation par une forte baisse artificielle des prix agricoles internes au moyen de paiements directs aux producteurs. Pour maintenir la souveraineté alimentaire, il est indispensable d'arrêter ce dumping!

La souveraineté alimentaire ne s'oppose pas aux échanges, mais à la priorité donnée aux exportations: elle permet de garantir aux populations la sécurité alimentaire, tout en échangeant avec d'autres régions des productions spécifiques qui font la diversité de la planète. Il faut donner aux échanges un cadre défini par les Nations Unis qui

- donne la priorité à la production locale et régionale avant l'exportation,

- autorise les Etats/Unions à se protéger des importations à trop bas prix,

- autorise des soutiens publics aux paysans, à condition qu'ils ne servent pas directement ou indi-



BERLI
RUDI

Secrétaire Uniterre

«Dans le monde entier
des importations
agricoles bon marché
détruisent les marchés
locaux»

rectement à exporter à bas prix,

- garantisse la stabilité des prix agricoles au niveau international par des accords internationaux de maîtrise de la production.

Le problème des paysans, c'est avant tout le manque d'accès à leurs propres marchés locaux à cause des prix trop bas pour leurs produits et des pratiques de dumping à l'importation auxquelles ils sont confrontés. Les échanges internationaux concernent seulement 10% de la production mondiale et ils sont contrôlés par des firmes transnationales. L'exemple des produits tropicaux est à cet égard extrêmement révélateur: ils bénéficient d'un accès quasiment libre dans les pays du Nord et les familles paysannes du Sud n'en ont tiré aucun bénéfice ni amélioration de leur situation.

Pour être en mesure d'exercer leur souveraineté alimentaire, les pays du Nord comme du Sud doivent pouvoir soutenir leur agriculture afin de garantir le droit à l'alimentation de leurs populations, de préserver leur environnement, de développer une agriculture durable et de se protéger du dumping. Ils doivent être en mesure de soutenir leur agriculture pour l'accomplissement d'autres tâches d'intérêt public, qui peuvent être différentes selon les pays et leurs traditions culturelles.

La souveraineté alimentaire inclut donc:

- la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans-terres, à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.

- Le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et par qui et comment l'aliment est produit.

- Le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix (dumping).

- Des prix agricoles liés aux coûts de production. C'est possible à condition que les Etats ou les Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, et s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.

- La participation des populations aux choix des politiques agricoles.

- La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.